

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE CUERS**

SEANCE DU 18 MARS 2021

CONSEILLERS
MUNICIPAUX 33
MEMBRES EN
EXERCICE 33
PRESENTS OU
REPRESENTES 33

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars à dix-sept heures quarante minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente du Pôle Culturel, sous la présidence de **M. MOUTTET Bernard**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. MOUTTET Bernard, M. CABRI Gérard, Mme MARTEDDU Marie-Noëlle, M. DAUMAS Robert, Mme LEROY Bénédicte, Mme EPHESTION Angélique, M. LANDA Jean-Claude, M. RICHARD Gérard, Mme QUENET Arlette, M. ALBERIGO Jean-Claude, M. DUMET Dany, Mme GRAFFIN Martina, M. MICHEL Robert, M. KAUPP Philippe, Mme LUCIANI Valérie, M. DELVALEE Stéphane, Mme SINTES Magali, Mme PAPPA Elodie, Mme GUIEN Tatiane, Mme FERARD Thérèse, M. PAPAIZIAN Raphaël (départ à 19h20) Mme GAGLIARDI Carine, M. MALFATTO Eric, Mme AMBROGIO Séverine, Mme LEGOND Chloé, M. CHABLE Pierre-Laurent, M. BAZILE Benoît,

ETAIENT REPRESENTES :

A donné pouvoir conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. COTTET-MOINE Patrick	procuration à	M. DELVALEE Stéphane,
Mme MOUTTET Léa	procuration à	Mme MARTEDDU Marie-Noëlle,
Mme GUFFOND Dominique	procuration à	M. CABRI Gérard,
Mme GAUTIER Denise (arrivée à 18h14)	procuration à	M. LANDA Jean-Claude,
M. DEON Ludovic	procuration à	M. DAUMAS Robert,
M. LUPI Robert	procuration à	Mme GUIEN Tatiane.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, désigne **Mme LUCIANI Valérie** comme secrétaire de séance.

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020 DU BUDGET DE LA VILLE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-5,
VU l'instruction budgétaire M57,
VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 3 mars 2021

CONSIDERANT l'état des restes à réaliser 2020 est de 545 846,05 € en dépenses d'investissement et 696 900,00 € en recettes d'investissement, soit un solde de +151 053,95 €.

CONSIDERANT la délibération n°2020/12/14 du 17 décembre 2020 relative à la dissolution du budget annexe ZAC des DEFENS au 31 décembre 2020 et la reprise de l'actif, du passif et des résultats dudit budget annexe dans le budget principal au 1^{er} janvier 2021.

CONSIDERANT la reprise anticipée des résultats 2020 du Budget annexe de la ZAC des Défens,

M. CABRI - RAPPORTEUR, expose à l'assemblée l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose :

«... le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Si le Compte Administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice ».

La reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable.

**ENTENDU L'EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

PAR 28 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (M. Malfatto, Mme Ambrogio, Mme Legond, M. Chable, M. Bazile),

DECIDE la reprise anticipée des résultats 2020 du Budget annexe de la ZAC des Défens, ainsi que la reprise anticipée des résultats 2020 de la Ville de Cuers selon l'état ci-joint.

Les résultats définitifs seront articulés comme suit dans le budget principal :

Section d'investissement

<i>Ligne 001</i> <i>Reprise anticipée</i>	<i>VILLE</i>	+ 3 301 457,42 €
<i>Ligne 001</i> <i>Résultat de clôture</i>	<i>ZAC DES DEFENS</i>	+ 1 505 224,75 €
TOTAL 001 Reprise anticipée définitive	VILLE	+ 4 806 682,17

Section de Fonctionnement

<i>Ligne 002</i> <i>Reprise anticipée</i>	<i>VILLE</i>	+ 6 543 714,06 €
<i>Ligne 002</i> <i>Résultat de clôture</i>	<i>ZAC DES DEFENS</i>	- 3 263 265,81 €
TOTAL 002 Reprise anticipée définitive	VILLE	+ 3 280 448,25

AINSI DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.



Le Maire,

Bernard MOUTTET

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte
reçu par le représentant de
l'Etat le 25/03/21 et
publié ou notifié le 26/03/21



Le Maire

Reprise anticipée des résultats 2020 VILLE
Hors reprise anticipée des résultats du budget annexe de la ZAC des DEFENS

Résultat de fonctionnement N	
A. Résultat de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) =recettes - dépenses de fonctionnement	1 219 199,81 €
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif N (si déficit, faire précéder du signe moins) ou R 002 du compte administratif N (si excédent)	5 324 514,25€
C. Résultats à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	6 543 714,06€
Investissement	
D. Solde d'exécution de la section cumulé d'investissement (R-D+001 exercice N) Solde d'exécution cumulé d'investissement N (précédé de + ou -) Est affecté au D 001 sur N + 1 (si négatif) Est affecté au R 001 sur N + 1 (si positif)	+3 301 457,42€
E. Solde des restes à réaliser d'Investissement N (R-D)	+151 053,95€
F. Excédent de financement	= D + E
Besoin de financement (si dépenses > recettes) Excédent de financement (si recettes > dépenses)	+3 452 511,37€
AFFECTATION (de C)	= G + H
G = Affectation en réserves au 1068 (sur N+1) G= au minimum couverture du besoin de financement F	0€
H =Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	6 543 714,06€
DEFICIT REPORTE D 002 (sur N+1) (en ce cas, il n'y a pas d'affectation)	

M. le Trésorier

Marc-Olivier VINCENT

M. le Maire

Bernard MOUTTET

Reprise anticipée des résultats 2020 VILLE
Avec reprise anticipée des résultats du budget annexe de la ZAC des DEFENS

Résultat de fonctionnement N VILLE	
A. Résultat de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) =recettes - dépenses de fonctionnement	1 219 199,81 €
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif N (si déficit, faire précéder du signe moins) ou R 002 du compte administratif N (si excédent)	5 324 514,25€
C. Résultats à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser) VILLE	6 543 714,06€
Résultat de clôture de fonctionnement budget annexe de la ZAC DES DEFENS	-3 263 265,81€
RESULTAT DEFINITIF BUDGET VILLE R002	+ 3 280 448,25€
Investissement VILLE	
D. Solde d'exécution de la section cumulé d'investissement (R-D+001 exercice N) Solde d'exécution cumulé d'investissement N (précédé de + ou -) Est affecté au D 001 sur N + 1 (si négatif) Est affecté au R 001 sur N + 1 (si positif)	+3 301 457,42€
Résultat de clôture d'investissement budget annexe de la ZAC DES DEFENS	+1 505 224,75€
RESULTAT DEFINITIF BUDGET VILLE R001	+ 4 806 682,17€
E. Solde des restes à réaliser d'Investissement N (R-D)	+151 053,95€
F. Excédent de financement	= D + E
Besoin de financement (si dépenses > recettes) Excédent de financement (si recettes > dépenses)	+4 957 736,12€
AFFECTATION (de C)	= G + H
G = Affectation en réserves au 1068 (sur N+1) G= au minimum couverture du besoin de financement F	0€
H =Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	+ 3 280 448,25€
DEFICIT REPORTE D 002 (sur N+1) (en ce cas, il n'y a pas d'affectation)	

M. le Trésorier

Marc-Olivier VINCENT



M. le Maire

Bernard MOUTTET

